

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 12 mars 2021

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'EAU ET LES INONDATIONS : DONNEZ VOTRE AVIS

Depuis le 1^{er} mars et jusqu'au 1^{er} septembre 2021, le comité de bassin et la préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne invitent les habitants, les collectivités, les entreprises et les groupes d'acteurs à donner leur avis sur les défis à relever pour atteindre le bon état de nos eaux, adapter nos territoires au changement climatique, enrayer la disparition de la biodiversité et réduire les risques d'inondation.

Cap sur le bon état des eaux d'ici 2027

Le bon état de nos eaux, de nos fleuves, rivières, lacs et lagunes, de nos nappes souterraines et de notre littoral est un objectif national et européen, tout comme la réduction des risques d'inondation. C'est une ambition collective majeure pour les années à venir.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) cadrent sur le bassin Loire-Bretagne la politique publique pour l'eau et les risques d'inondation. Ils sont en cours de révision et seront adoptés début 2022 puis mis en œuvre de 2022 à 2027.

Le principal axe d'évolution du prochain Sdage concerne la gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique, la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses et les eaux pluviales, et la protection du littoral. Un programme de mesures (plan d'actions) adapté à chaque territoire accompagne le Sdage.

Chaque avis compte

Les citoyens mais également les collectivités, entreprises, associations et groupes d'acteurs concernés sont invités à répondre à cette consultation et donner leur avis sur le programme d'actions à engager. C'est l'occasion pour chacun de s'informer et de s'exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.

Les avis permettront au comité de bassin Loire-Bretagne et à la préfète coordonnatrice du bassin d'enrichir et de finaliser les stratégies de bassin pour l'eau (le Sdage) et pour la gestion des risques d'inondation (le PGRI). Ces documents s'imposeront ensuite à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

La synthèse des résultats de cette consultation sera disponible à partir d'octobre 2021.

Pour participer

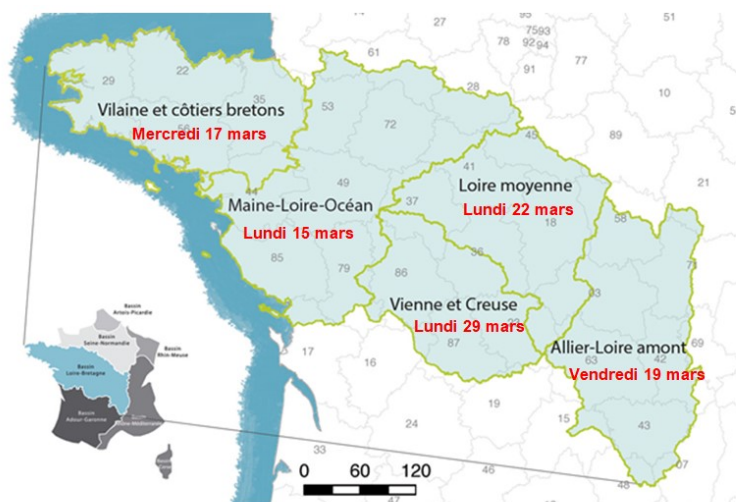
Tous les documents sont accessibles sur le site [Sdage et Sage](#), rubrique Consultation eau.

- Répondre au questionnaire en ligne



[Donnez votre avis - questionnaire](#)

- Échanger lors des web'forums 2021



© Agence de l'eau Loire-Bretagne - février 2021

Le comité de bassin Loire-Bretagne organise [cinq forums en ligne](#) ouverts à tous les acteurs de l'eau :

- Forum Maine-Loire-Océan le lundi 15 mars,
- Forum Vilaine et côtières bretons le mercredi 17 mars,
- Forum Allier-Loire amont le vendredi 19 mars,
- Forum Loire moyenne le lundi 22 mars,
- Forum Vienne et Creuse le lundi 29 mars.

Les participants sont invités à débattre lors de séquences thématiques : Qualité, Milieux aquatiques, Quantité, Inondation et Littoral le cas échéant.

La synthèse des échanges constituera une contribution à la consultation sur l'eau et les inondations.

Le Sdage, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux (rivières, plans d'eau, lagunes, eaux littorales et nappes souterraines). Révisé tous les 6 ans, il fixe les conditions pour concilier le développement et l'aménagement des territoires avec les objectifs de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

Un programme de mesures (PDM) accompagne le Sdage. Il identifie les actions concrètes à mener par territoire pour atteindre ses objectifs.

Le PGRI, plan de gestion des risques d'inondation, définit la politique à mener pour prévenir des inondations. Il est aussi accompagné d'un rapport d'évaluation environnementale.

Le comité de bassin est une assemblée dont les membres, nommés pour 6 ans, sont des représentants d'élus des collectivités territoriales, d'usagers non professionnels de l'eau (pêcheurs, associations de défense de l'environnement, consommateurs...), d'usagers professionnels (agriculteurs, industriels...) et de l'État. Ils débattent des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.

[L'agence de l'eau Loire-Bretagne a pour mission d'aider l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.](#)

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain.

Il intéresse 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

Tél : 06 32 64 65 23 - 02 38 52 73 10
stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr
Déléguée à l'information et à la communication

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 Orléans cedex 2
agence.eau-loire-bretagne.fr